

A Étampes-sur-Marne, le 10 février 2022

Nos réf : EH/MR/LG/CB/NL/BF/ST
Affaire suivie par : Service Déchets
Contact : 03 23 85 34 97

Objet : Grille tarifaire 2022 – Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Madame, Monsieur,

Le Conseil communautaire, réuni le 13 décembre 2021, a voté la grille tarifaire de la redevance incitative pour l'année 2022 sur le territoire de Condé-en-Brie, dont voici les montants :

Volume du bac	Part fixe *	Part variable par levée supplémentaire
120 L	218 €	10 €
180 L	274 €	11,50 €
240 L	328 €	13 €
360 L	457 €	18 €
660 L	799 €	31 €
120 L (bac vendange)	33 €	10 €
240 L (bac vendange)	50 €	13 €
360 L (bac vendange)	70 €	18 €
660 L (bac vendange)	123 €	31 €

* Part fixe comprenant 26 levées pour bacs normaux et 4 levées pour bacs vendanges

Vous l'aurez constaté, les tarifs ont augmenté depuis le 1^{er} janvier 2016.

Pourquoi cette hausse ?

Parce que les déchets nuisent à notre environnement, l'Etat taxe de plus en plus ceux qui les produisent afin d'en réduire la quantité. Le coût des déchets est donc impacté par la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), due à l'État sur chaque tonne d'ordures ménagères enfouie. Cette taxe passera de 37 € la tonne en 2021 à 45 € la tonne en 2022 pour atteindre 65 € en 2025. Ce surcoût se répercute sur la contribution de chaque usager et donc sur votre facture.

Le seul moyen à terme d'absorber ces coûts est de continuer à réduire nos déchets pour ne pas être davantage impactés par la TGAP. C'est pourquoi, au 1^{er} janvier 2023, l'**Abonnement Déchets Service**, basé sur le même principe que la redevance incitative, sera mis en place sur l'ensemble de notre territoire. Vous avez peut-être déjà pris connaissance de ce nouveau mode de financement et de la grille tarifaire test sur le dernier journal de l'Agglo ou sur notre site www.carct.fr.

Restant à votre disposition et vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Mohamed Rezzouki



Vice-Président en charge
de la redevance incitative

Etienne Hay



Président